



**DEUXIÈME RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR
LE BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES 2014-2015**

Comité sénatorial permanent des finances nationales

NEUVIÈME RAPPORT

Président
L'honorable Joseph A. Day

Vice-président
L'honorable Larry Smith

MAI 2014

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	4
1. AFFAIRES ÉTRANGÈRES, COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT CANADA	6
1.1 Fusion de l'Agence canadienne de développement international et d'Affaires étrangères et Commerce international Canada	6
1.2 Rôle d'Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada	7
1.3 Prévisions budgétaires du Ministère	7
1.3.1 Mécanisme de décaissement rapide	7
1.3.2 Économies cernées dans le budget fédéral de 2012	8
1.3.3 Gestion des biens immobiliers	8
1.4 Changements aux crédits et postes législatifs	8
1.5 Employés au Canada et à l'étranger.....	9
2. DÉFENSE NATIONALE CANADA	9
2.1 Prévisions budgétaires du Ministère	9
2.2 La nouvelle architecture d'alignement des programmes.....	9
2.3 Les cinq nouveaux programmes introduits dans le <i>Budget principal des dépenses 2014-2015</i> 2.3.1 <i>Opérations de soutien et de combat de la Défense</i> (Montant demandé : 1,36 milliard de dollars).....	10
2.3.2 <i>Services de la Défense et contributions au gouvernement</i> (Montant demandé : 408 millions de dollars).....	10
2.3.3 <i>Production d'éléments de force de la défense prêts à l'action</i> (Montant demandé : 3,04 milliards de dollars).....	11
2.3.4 <i>Production des éléments de capacité de la Défense</i> (Montant demandé : 13,1 milliards de dollars).....	11
2.3.5 <i>Recherche et développement concernant les capacités de la Défense</i> (Montant demandé : 326,3 millions de dollars)	11
2.4 Les navires de patrouille extracôtiers et de l'Arctique	12
3. TRANSPORTS CANADA.....	12
3.1 Prévisions budgétaires du Ministère	12
3.2 Investissement dans le réseau de transport et en surveillance et sécurité	12
4. CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA.....	13
4.1 Prévisions budgétaires du Ministère	13
4.2 <i>Programme de passeport</i>	14
4.3 Programme des travailleurs étrangers temporaires	14
4.4 La biométrie	15
4.5 Économies découlant de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012	15
4.6 Demandes de citoyenneté et d'immigration	15
4.7 Accord Canada-Québec	15
4.8 Autorisation de voyage électronique.....	16
4.9 Feuille de route pour les langues officielles	16
4.10 Programme Expérience internationale Canada	16
5. PATRIMOINE CANADIEN	16
5.1 Rôle du Ministère	16
5.2 Prévisions budgétaires du Ministère	17
5.3 Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015.....	18
5.4 150e anniversaire de la Conférence de Charlottetown	18
5.5 Fonds du Canada pour les périodiques	18

5.6	Prévisions budgétaires des organismes du portefeuille du Ministère	18
5.6.1	Musée canadien de l'histoire	19
5.6.2	Musée canadien de l'immigration du Quai 21	19
5.6.3	Musée canadien pour les droits de la personne	19
6.	SANTÉ CANADA	19
6.1	Prévisions budgétaires du Ministère	19
6.1.1	Économies cernées dans le budget fédéral de 2012	20
6.1.2	Investissements de Santé Canada dans les services	20
6.1.3	Investissement de Santé Canada auprès des Premières nations et des Inuits	20
6.1.4	Postes législatifs	21
6.2	Initiatives annoncées dans le budget fédéral de 2014	21
6.3	Le cadre d'évaluation du rendement de l'Accord-cadre tripartite de la Colombie-Britannique .	21
7.	ORGANISATIONS RÉGLEMENTÉES PAR LE BUREAU DU SURINTENDANT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES	22
7.1	Prévisions budgétaires du Bureau du surintendant des institutions financières.....	22
7.2	Les frais imposés par le Bureau du surintendant des institutions financières à ses clients	23
7.3	Les relations entre le Bureau du surintendant des institutions financières et les représentants du secteur financier	23
8.	INDUSTRIE CANADA.....	24
8.1	Prévisions budgétaires du Ministère	24
8.2	Les subventions et contributions.....	25
9.	TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA	26
9.1	Prévisions budgétaires du Ministère	26
9.2	La Société immobilière du Canada	26
9.3	Financement des biens immobiliers.....	27
	SUIVI DE CERTAINES QUESTIONS DEMEURÉES EN SUSPEND LORS DE L'ÉTUDE INTÉRIMAIRE DU <i>BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES 2014-2015</i>	28
1.	LA DETTE FISCALE CANADIENNE.....	28
2.	FRAIS D'ADMINISTRATION PERÇUS POUR L'ADMINISTRATION DES IMPÔTS PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX.....	28
3.	DIMINUTION DU BUDGET POUR LE PROGRAMME DES SERVICES D'AIDE AUX CONTRIBUABLES ET AUX ENTREPRISES.....	28
4.	FINANCEMENT TOTAL ACCORDÉ AUX COLLECTIVITÉS DES PREMIÈRES NATIONS ET INUITS	28
5.	INVESTISSEMENTS EN MATIÈRE DE SYSTÈMES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU	29
6.	ÉCONOMIES RÉALISÉES AU SEIN D'AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN SUITE À L'EXAMEN DES DÉPENSES DU BUDGET FÉDÉRAL DE 2012	29

INTRODUCTION

Dans le cadre son étude sur le *Budget principal des dépenses 2014-2015*, le Comité sénatorial permanent des finances nationales (le Comité) a tenu trois réunions en avril 2014. Au cours de ces trois rencontres, le Comité a entendu les témoignages de vingt-deux témoins provenant de huit ministères fédéraux et de trois organisations non-gouvernementales. Ce rapport constitue le deuxième rapport du Comité sur le sujet.

Le 9 avril 2014, le Comité a reçu des fonctionnaires provenant d’Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada, de Défense nationale Canada et de Transports Canada :

Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada

- Nadir Patel, sous-ministre adjoint et dirigeant principal des finances, Planification ministérielle, finances et technologies de l’information;
- Arun Thangaraj, directeur général, Direction générale de la gestion et de la planification des ressources financières.

Défense nationale Canada

- Contre-amiral Patrick Finn, chef d’état-major, Groupe des matériels;
- Kevin Lindsay, dirigeant principal des finances;
- Major-général Ian C. Poulter, chef de programme.

Transports Canada

- André Lapointe, sous-ministre adjoint, Services généraux et dirigeant principal des finances.

Le 29 avril 2014, trois ministères se sont présentés devant le Comité : Citoyenneté et Immigration Canada, Patrimoine canadien et Santé Canada. Les fonctionnaires respectifs de ces ministères étaient les suivants :

Citoyenneté et Immigration Canada

- Paul Armstrong, directeur général, Région des processus centralisés;
- Tony Matson, sous-ministre adjoint/administrateur principal des finances;
- Catrina Tapley, sous-ministre adjointe déléguée, Politiques stratégiques et de programmes.

Patrimoine canadien

- Robert Hertzog, dirigeant principal des finances et directeur général, Direction générale de la gestion financière;
- Colleen Swords, sous-ministre, Direction générale de la gestion financière.

Santé Canada

- Sony Perron, sous-ministre adjoint principal intérimaire, Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits;
- Jamie Tibbetts, sous-ministre adjoint et dirigeant principal des finances, Direction générale du dirigeant des finances.

Le 30 avril 2014, le Comité a accueilli des représentants d'organisations réglementées par le Bureau du surintendant des institutions financières afin d'en apprendre davantage sur le rôle de ce Bureau, soit le Groupe Banque TD, l'Association des banquiers canadiens et la Banque Manuvie et Fiducie Manuvie. Au cours de cette même rencontre, des fonctionnaires d'Industrie Canada et de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ont également comparu devant le Comité. Les représentants respectifs de ces organisations et ministères étaient les suivants :

Groupe Banque TD

- Kent Andrews, vice-président principal, Évaluation du risque réglementaire et du capital de risque.

Associations des banquiers canadiens

- Debbie Crossman, directrice, Affaires financières;
- Darren Hannah, vice-président par intérim, Politiques et Opérations.

Banque Manuvie et Fiducie Manuvie

- Christopher Elgar, agent principal de gestion des risques.

Industrie Canada

- Robert Dunlop, sous-ministre adjoint, Secteur science et innovation;
- David Enns, dirigeant principal des finances, Secteur de la gestion intégrée;
- Iain Stewart, sous-ministre adjoint, Secteur de la politique stratégique.

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

- Alex Lakroni, dirigeant principal des finances, Direction générale des finances et de l'administration;
- Pierre-Marc Mongeau, sous-ministre adjoint, Direction générale des biens immobiliers.

Par ailleurs, le Comité a reçu des réponses de la part de certains ministères relativement à des questions soulevées lors de son étude préliminaire du *Budget principal des dépenses 2014-2015* au mois de mars 2014. Le sommaire de ces réponses est présenté dans la dernière partie de ce rapport.

1. Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada

1.1 Fusion de l'Agence canadienne de développement international et d'Affaires étrangères et Commerce international Canada

Les fonctionnaires d'Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada ont discuté de la création du nouveau Ministère suivant la fusion de l'Agence canadienne de développement international et de l'ancien ministère Affaires étrangères et Commerce international Canada au moyen du projet de loi C-60¹. Le Comité a appris que depuis la fusion, des efforts ont été faits en matière de gestion financière afin d'harmoniser les processus, les structures, les systèmes et les ressources des deux organisations.

En réponse à une question du Comité, les fonctionnaires ont expliqué que de leur point de vue, la fusion qui a eu lieu à la fin du mois de juin 2013 s'était bien déroulée et que le nouveau Ministère fonctionnait très bien jusqu'à présent. Cette initiative a permis de développer une synergie entre les deux organisations tout en minimisant les chevauchements et les doublons.

Poursuivant leur témoignage, les fonctionnaires ont discuté des projets en cours de réalisation et découlant de cette fusion. L'intégration complète des divers systèmes des deux organisations prend, comme prévu, un certain temps. Étant donné les 130 initiatives et fonctions corporatives qu'a le Ministère, certaines transformations suite à la fusion ont déjà été complétées alors que d'autres n'ont pas encore été réalisées.

Le Comité a également été informé qu'en matière d'administration des politiques, le nouveau Ministère a développé une nouvelle structure organisationnelle à l'intérieur de laquelle les employés des différents secteurs d'activités du Ministère collaborent.

En ce qui concerne les ressources humaines, la haute gestion du Ministère est consciente de l'anxiété et des inquiétudes qu'une telle fusion a pu susciter parmi les employés. Ainsi, pour pallier cette situation, des efforts constants ont été déployés afin d'assurer une bonne communication avec ces derniers. De nouvelles opportunités de formation et du perfectionnement professionnel ont également découlé de la fusion.

De plus, les fonctionnaires ont mis en évidence l'opportunité d'intégrer les pratiques exemplaires mises en place dans l'une ou l'autre des deux organisations à l'ensemble du nouveau Ministère. Par exemple, le nouveau Ministère intégrera une évaluation du risque fiduciaire pour chaque dollar dépensé comme l'Agence canadienne de développement international l'effectuait avant la fusion.

Finalement, les fonctionnaires ont mentionné au Comité qu'il était trop tôt pour évaluer les coûts et les économies découlant de la fusion. Ils ont toutefois précisé que des dépenses ponctuelles étaient nécessaires pour la mise en œuvre de changements en matière de systèmes.

¹ Le projet de loi C-60 : Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre d'autres mesures a été déposé au Parlement le 21 mars 2013 et a reçu la sanction royale le 26 juin 2013.

1.2 Rôle d’Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada

Selon les explications des fonctionnaires, le rôle d’Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada est de gérer les relations diplomatiques et consulaires avec les gouvernements étrangers et des organisations internationales. Grâce à 172 missions réparties dans 105 pays, le Ministère se charge :

- de poursuivre le dialogue et la coopération avec des acteurs internationaux dans le but de faire progresser les intérêts politiques et économiques du Canada;
- d’améliorer et de maintenir l’accès au marché pour les entreprises canadiennes;
- de fournir des services consulaires et des renseignements sur les voyages aux Canadiens et Canadiennes;
- de contribuer au maintien de la paix et de la stabilité dans le monde;
- de diriger des interventions canadiennes concertées face à des crises et à des catastrophes naturelles à l’étranger;
- d’alléger la pauvreté dans le monde;
- de soutenir la prospérité et la stabilité dans les pays en développement.

1.3 Prévisions budgétaires du Ministère

Selon le *Budget principal des dépenses 2014-2015*, le budget total du nouveau Ministère pour 2014-2015 s’élève à 5,3 milliards de dollars, soit une augmentation nette de 3,0 milliards de dollars par rapport au budget 2013-2014 de l’ancien ministère Affaires étrangères et Commerce international Canada. La principale raison expliquant cet accroissement est le transfert de crédits provenant de l’Agence canadienne de développement international suite à sa fusion avec l’ancien ministère.

Les autres changements importants concernant le budget des dépenses du nouveau Ministère comprennent les augmentations suivantes :

- 120,0 millions de dollars au titre du mécanisme de décaissement rapide qui a pour but de faciliter les interventions du Canada en réponse aux crises internationales et aux catastrophes requérant une action multilatérale;
- 19,3 millions de dollars associés aux quotes-parts versées en devises étrangères à des organisations internationales et ce, principalement pour couvrir les fluctuations de taux de change.

Ces hausses sont, en partie, contrebalancées par les réductions suivantes :

- 70,4 millions de dollars en raison du transfert du *Programme de passeport* à Citoyenneté et Immigration Canada;
- 52,3 millions de dollars attribuables aux économies réalisées dans le cadre de l’examen des dépenses du budget fédéral de 2012.

1.3.1 Mécanisme de décaissement rapide

Le Comité s’est intéressé au budget total du mécanisme de décaissement rapide. Les fonctionnaires ont expliqué que ce budget, s’élevant à 120 millions de dollars, fait partie des 400 millions de dollars du fonds pour les crises établi suite au tsunami de 2004 qui a affecté plusieurs pays, notamment

l'Indonésie, le Sri Lanka, le Sud de l'Inde, les Maldives, la Thaïlande et la Somalie. Avant la fusion, l'ancien ministère et l'Agence canadienne de développement international avaient des budgets respectifs de 20 millions de dollars et 100 millions de dollars pour cette initiative qui vise à supporter les crises internationales d'envergure au moyen d'actions multilatérales à grande échelle.

1.3.2 Économies cernées dans le budget fédéral de 2012

Les fonctionnaires ont discuté des économies réalisées dans le cadre de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012, qui portait sur trois ans. L'exercice 2014-2015 est le troisième et dernier exercice et celui au sein duquel la dernière tranche d'économies s'élevant à 52,3 millions de dollars sera réalisée. Au cours de ces trois exercices financiers, l'ancien ministère aura réalisé des économies de l'ordre de 197,1 millions de dollars grâce à diverses mesures dont la consolidation des activités administratives, la fermeture de bureaux commerciaux et de consulats qui se concentraient sur le commerce avec les États-Unis et des changements à son portefeuille immobilier. De son côté, l'Agence canadienne de développement international a également réalisé des économies au niveau de ses programmes. Par exemple, certains pays ne figureront plus, au cours des prochaines années, parmi les bénéficiaires de certains programmes. Les fonctionnaires se sont engagés à soumettre une liste des économies réalisées dans le cadre de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012. Au moment de la rédaction de ce rapport, le Comité n'avait pas reçu l'information demandée.

1.3.3 Gestion des biens immobiliers

Le Comité s'est intéressé à la vente, par le Ministère, de biens immobiliers et à la façon dont les revenus générés par ces ventes ont été utilisés. Les fonctionnaires ont expliqué que le Ministère peut utiliser les revenus provenant de telles ventes pour acquérir de nouveaux biens immobiliers et ce, sans avoir à en faire la demande au Parlement. Les fonctionnaires ont accepté de fournir une liste des biens immobiliers vendus et achetés par le Ministère au cours des dernières années. Au moment de la rédaction de ce rapport, le Comité n'avait pas reçu l'information demandée.

1.4 Changements aux crédits et postes législatifs

Au niveau des crédits et des postes législatifs, les principaux changements au budget principal des dépenses du Ministère sont les suivants :

- une augmentation de 2,7 milliards de dollars au crédit 10 – Subventions et contributions;
- une hausse de 147,0 millions de dollars au crédit 1 – Dépenses de fonctionnement;
- un accroissement de 189,5 millions de dollars sur le plan des postes législatifs afin de couvrir, entre autres, les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et les paiements aux institutions financières internationales;
- une réduction de 20,2 millions de dollars au crédit 5 – Dépenses en capital;
- une baisse de 14,6 millions de dollars au crédit 15 – Paiements au titre des programmes de pension, d'assurance et de sécurité sociale ou d'autres ententes pour les employés recrutés sur place à l'extérieur du Canada, ou au titre de l'administration de ces programmes ou conventions.

1.5 Employés au Canada et à l'étranger

À la suite d'une question du Comité, les fonctionnaires ont précisé qu'en date du 1er avril 2014, le Ministère comptait un total de 9 858 employés, soit 6 187 employés au Canada et 3 671 personnes embauchées à l'étranger. Cette dernière catégorie inclut les résidents étrangers embauchés pour soutenir le Ministère dans ses missions et non des Canadiens et Canadiennes déployés à l'étranger.

2. Défense nationale Canada

2.1 Prévisions budgétaires du Ministère

Selon le Budget principal des dépenses 2014-2015, la Défense nationale demande 18,7 milliards de dollars. Il s'agit d'une augmentation nette d'environ 676 millions de dollars, ou 4 %, par rapport au *Budget principal des dépenses de 2013-2014*. Cette augmentation s'explique principalement par une augmentation de 1,1 milliard de dollars au niveau des dépenses prévues en immobilisation. Le tout est partiellement contrebalancé par des diminutions prévues au niveau des dépenses de fonctionnement (325,2 millions de dollars), des paiements législatifs (98,7 millions de dollars) et des dépenses en subventions, contribution et divers paiements de transfert (6,5 millions de dollars).

Répondant aux questions du Comité, les représentants de la Défense nationale ont expliqué que l'augmentation du financement demandé au titre du crédit pour dépenses en capital était attribuable principalement à une augmentation des dépenses prévues de 1,2 milliard de dollars pour de grands projets d'immobilisation, comme la famille de véhicules de combat terrestre, les navires de patrouille extracôtière de l'Arctique et le projet des hélicoptères maritimes.

Poursuivant leur témoignage, les fonctionnaires ont expliqué les principales réductions de dépenses prévues au budget de fonctionnement de la Défense nationale:

- une diminution de 19,5 millions de dollars attribuable à la fin de la mission d'entraînement en Afghanistan;
- une réduction de 128,8 millions de dollars liée à la mise en œuvre des mesures annoncées dans le budget de 2014 pour réduire les frais de déplacement et le transfert au Secrétariat du Conseil du Trésor de Canada du passif pour les futures indemnités de départ.

2.2 La nouvelle architecture d'alignement des programmes

Le Comité s'est intéressé à un changement important apporté à la façon de présenter l'information financière de la Défense nationale dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015*. En effet, à compter de 2014-2015, le ministère de la Défense nationale va utiliser une nouvelle *architecture d'alignement des programmes*, composée de cinq programmes en plus des services internes. Lors de leur témoignage, les fonctionnaires ont tout d'abord expliqué que chaque ministère fédéral possède une architecture d'alignement des programmes. C'est à partir de cette structure que tous les ministères établissent leurs budgets et présentent leurs résultats financiers. Ils ont également ajouté que cette restructuration, approuvée par le Secrétariat du Conseil du trésor du Canada, avait pour objectif de rendre l'information plus facile à comprendre et en lien avec les activités de la Défense nationale, qui demeurent, pour leur part, inchangées.

Poursuivant leur témoignage, les fonctionnaires ont expliqué que compte tenu de cette nouvelle façon de présenter l'information financière il n'est pas possible de comparer les montants de l'année précédente avec ceux de 2014-2015. Même le montant demandé pour les services internes n'est pas comparable puisqu'en vertu de la nouvelle architecture, l'écart de 478 millions de dollars est principalement attribuable à une redistribution des coûts des services internes vers les programmes pertinents.

Désirant en apprendre davantage sur les programmes composant la nouvelle architecture d'alignement des programmes de la Défense nationale, le Comité a posé une série de questions aux fonctionnaires et a obtenu les informations suivantes.

2.3 Les cinq nouveaux programmes introduits dans le *Budget principal des dépenses* 2014-2015

2.3.1 Opérations de soutien et de combat de la Défense (Montant demandé : 1,36 milliard de dollars)

Ce programme est composé des trois sous-programmes suivants:

- le *Sous-Programme Opérations nationales et continentales de la Défense* qui englobe les opérations effectuées par l'intermédiaire du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD) et les opérations d'intervention dans l'Arctique;
- le *Sous-Programme Opération de combat international* qui comprend les opérations continues de la Défense nationale dans le cadre des engagements permanents de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ainsi que toutes les opérations internationales d'intervention de crise et d'urgence;
- le *Sous-Programme Opérations centralisées continues et habilitation opérationnelle* qui comprend le soutien diplomatique de renseignements, de surveillance et de reconnaissance.

2.3.2 Services de la Défense et contributions au gouvernement (Montant demandé : 408 millions de dollars)

Ce programme comporte les trois sous-programmes suivants:

- le *Sous-Programme Opérations de secours aux sinistrés et opérations humanitaires* qui englobe toutes les interventions dans le cas des tremblements de terre, des inondations et des ouragans ainsi que les opérations d'assistance humanitaire et d'évacuation, tant au pays qu'à l'étranger;
- le *Sous-Programme Services de la Défense relatifs à la sécurité et à la sûreté des Canadiens* qui se rapporte aux menaces à la sécurité et à la sûreté des Canadiens et comprend le soutien à des événements d'envergure comme les Jeux olympiques, le soutien aux autres ministères et organismes, les opérations de contre-terrorisme et de réponse aux événements terroristes ainsi que les opérations de recherche et sauvetage à l'échelle du Canada;
- le *Sous-Programme Sensibilisation et héritage militaire* qui vise à transmettre l'histoire et les traditions militaires, l'expertise et les valeurs militaires canadiennes ainsi qu'à promouvoir le leadership et le civisme chez les jeunes Canadiens. Le tout comprend notamment l'enseignement de l'histoire militaire, la participation à des cérémonies telles que le Jour du Souvenir et les programmes des cadets et des Rangers juniors canadiens.

2.3.3 Production d'éléments de force de la défense prêts à l'action (Montant demandé : 3,04 milliards de dollars)

Ce programme renferme les quatre sous-programmes suivants:

- le *Sous-Programme Maintien de la disponibilité opérationnelle des éléments de force* qui a pour but de soutenir les activités des unités prêtes à être déployées, telles que les navires de garde à disponibilité opérationnelle élevée;
- le *Sous-Programme Entraînement d'intégration des éléments de force* qui vise à former les principales forces opérationnelles expéditionnaires.
- le *Sous-Programme Production d'éléments de force* qui englobe exclusivement la force opérationnelle régulière, telle que les frégates, les unités d'infanterie et les unités de transport aérien stratégiques;
- le *Sous-Programme Production, coordination, commandement et contrôle de la disponibilité opérationnelle* qui se rapporte essentiellement au commandement et au contrôle qui permettent la disponibilité opérationnelle et l'équilibre au sein des forces maritimes, terrestres et spéciales.

2.3.4 Production des éléments de capacité de la Défense (Montant demandé : 13,1 milliards de dollars)

Ce programme englobe également les quatre sous-programmes suivants:

- le *Sous-Programme Cycle de vie du personnel militaire et de l'organisation* qui inclut des éléments tels que le recrutement militaire, la qualification militaire de base des officiers et l'instruction professionnelle ainsi que les services de santé militaires;
- le *Sous-Programme Cycle de vie du matériel*, qui garantit que les éléments de capacité de défense liés au matériel sont disponibles selon les quantités, les répartitions et l'état nécessaires, comprend, entre autres, les services d'acquisition et de mise à niveau de l'équipement;
- le *Sous-Programme Cycle de vie des biens immobiliers* qui englobe l'acquisition des biens immobiliers, le maintien des capacités de décontamination en cas de problème environnemental et le dessaisissement des biens immobiliers;
- le *Sous-Programme Cycle de vie des systèmes d'information* qui concerne l'acquisition des systèmes d'information, leur gestion et le soutien aux utilisateurs. Services partagés Canada ne fournit pas tous les services de technologie de l'information utilisée par la Défense nationale. Tout ce qui concerne le commandement et le contrôle militaire n'est pas fourni par Services partagés Canada.

2.3.5 Recherche et développement concernant les capacités de la Défense (Montant demandé : 326,3 millions de dollars)

Ce programme comporte les deux sous-programmes suivants:

- le *Sous-Programme Conception, intégration et développement en matière de capacité* qui vise à évaluer les menaces grâce à l'analyse de l'environnement et de la sécurité effectuée par les responsables du développement des forces armées, aux technologies de modélisation et de simulation militaires ainsi qu'au développement et à la démonstration des technologies de défense;
- le *Sous-Programme Orientation stratégique et soutien à la planification* qui se rapporte à l'environnement de sécurité de l'avenir et à toutes les évaluations de la menace, l'élaboration de

scénarios militaires pour les diverses missions et opérations et à la façon d'adapter les capacités afin de faire face à ces éventuelles menaces.

2.4 Les navires de patrouille extracôtiers et de l'Arctique

Le Comité a questionné les fonctionnaires de la Défense nationale quant aux travaux de construction des navires de patrouille extracôtiers et de l'Arctique et a pu apprendre que le projet va bon train. Selon les témoins, les travaux de construction des navires de patrouille extracôtiers et de l'Arctique débuteront en 2015.

Poursuivant leur témoignage les fonctionnaires ont affirmé que c'est la société Irving Shipbuilding qui s'occupera de la construction des navires de patrouille extracôtiers et de l'Arctique et des navires de combat de surface. Ils ont également mentionné le projet de construction navale sur la côte Ouest pour lequel des discussions détaillées avec la société Seaspan, qui possède plusieurs chantiers navals à Victoria et à Vancouver, sont en cours. La société Seaspan, dans ses chantiers navals de Victoria, modernise actuellement cinq frégates et est responsable de tout l'entretien des sous-marins de la Défense nationale, qui s'échelonnent sur plusieurs décennies. La priorité pour ce chantier sera accordée aux navires de la Garde côtière canadienne, mais la Défense nationale y fera également construire ses navires de soutien interarmées.

En terminant, les représentants de la Défense nationale ont affirmé que les dépenses figurant dans le *Budget principal des dépenses de 2014-2015* sont nécessaires afin de fournir aux Forces armées canadiennes les ressources dont elles ont besoin pour faire leur travail au nom des Canadiens et Canadiennes.

3. Transports Canada

3.1 Prévisions budgétaires du Ministère

Selon le *Budget principal des dépenses 2014-2015*, Transport Canada prévoit des dépenses budgétaires de 1,7 milliard de dollars pour 2014-2015, ce qui représente une augmentation de 143,7 millions de dollars par rapport aux dépenses budgétaires présentées dans le *Budget principal des dépenses 2013-2014*. De ce montant, une somme de 1,4 milliard de dollars requiert l'approbation du Parlement. Le solde de 238 millions de dollars représente les prévisions législatives qui n'exigent pas d'approbation supplémentaire et qui sont fournies à titre d'information.

3.2 Investissement dans le réseau de transport et en surveillance et sécurité

Questionnés par le Comité, les fonctionnaires de Transport Canada ont affirmé qu'un montant de 357 millions de dollars serait consacré, en 2014-2015, à la sécurité et à la sûreté des voyageurs pour répondre aux recommandations du rapport de 2013 du Bureau du vérificateur général sur la surveillance de la sécurité ferroviaire. Le tout impliquerait notamment l'élaboration accélérée de la réglementation et l'amélioration de l'approche fédérale à l'égard de la surveillance axée sur les systèmes de sécurité ferroviaire. Les fonctionnaires ont aussi indiqué que le Ministère augmenterait les ressources et les capacités d'inspection du programme de transport des marchandises dangereuses. Poursuivant leur témoignage, les représentants de Transport Canada ont également affirmé qu'un montant de 151 millions de dollars serait consacré aux services internes afin de s'assurer que les programmes du Ministère et les autres obligations générales sont adéquatement financés.

Les fonctionnaires de Transport Canada ont souligné que leur Ministère demandait aussi un montant de 1,1 milliard de dollars pour 2014-2015 afin d'améliorer l'efficacité du réseau de transport, ce qui comprend notamment le travail destiné à faire avancer le projet de passage international de la rivière Detroit. Ce montant servirait également à continuer à appuyer les ordres de gouvernement et le secteur privé dans la réalisation de projets d'infrastructure de transport essentiels ainsi qu'à maintenir et à exploiter les aéroports et les ports restants.

Le Comité a également appris qu'un montant de 86 millions de dollars serait consacré, en 2014-2015, au financement d'un réseau de transport respectueux de l'environnement. Le tout comprend notamment la promotion des initiatives de systèmes de sécurité de classe mondiale pour les navires-citernes, l'élaboration de règlements pour les modes de transport aérien, maritime et ferroviaire dans le cadre d'initiatives de réseau de transport respectueux de l'environnement, la décontamination de certains sites du Ministère ainsi que l'élaboration de programmes destinés à limiter la pollution atmosphérique et les gaz à effet de serre produits par les différents modes de transport.

En réponse à une question du Comité concernant le renforcement des capacités de Transport Canada en matière de surveillance en sécurité et en sûreté, les représentants de Transport Canada ont répondu qu'à la suite des tristes événements survenus l'été dernier à Lac-Mégantic, le Ministère a pris un peu de recul pour déterminer si certains règlements devraient être modifiés dans l'immédiat. Le renforcement des capacités vise notamment à mettre en œuvre les changements réglementaires identifiés. Au sein du Ministère, le renforcement des capacités signifie que les inspecteurs devront suivre de la formation afin de bien comprendre les changements et être en mesure de les appliquer.

En ce qui a trait au projet de passage international de la rivière Detroit, le Comité a appris que Transport Canada cherchait actuellement à acheter des propriétés du côté canadien de la frontière et, bientôt, ferait la même chose du côté américain. Les représentants de Transport Canada ont aussi souligné qu'il restait encore quelques étapes à franchir avant d'être en mesure de déterminer une date ferme de mise en service de ce passage international.

4. Citoyenneté et Immigration Canada

4.1 Prévisions budgétaires du Ministère

Selon le *Budget principal des dépenses 2014-2015*, le budget total de Citoyenneté et Immigration Canada totalise 1,39 milliard de dollars pour 2014-2015, soit une réduction nette de 270 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent. Les principales réductions sont les suivantes :

- 254,2 millions de dollars attribuables à des rajustements législatifs liés au fonds renouvelable de Passeport Canada;
- 48,3 millions de dollars du financement législatif servant à rembourser les frais versés par certains travailleurs qualifiés ayant présenté leur demande avant le 27 février 2008;
- 29,7 millions de dollars au niveau du financement en vue de mettre en œuvre l'utilisation de la biométrie dans le cadre du programme de visa temporaire;
- 13,9 millions de dollars provenant d'économies découlant de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012;

- 6,5 millions de dollars au niveau du financement prévu pour la modernisation du système d'immigration et de la gestion de l'arriéré de demandes.

Ces réductions sont, en partie, contrebalancées par les augmentations suivantes :

- 45,5 millions de dollars afin de permettre au Ministère de répondre à la hausse des demandes réalisées dans le cadre des programmes de citoyenneté et de résidence temporaire;
- 35,5 millions de dollars pour la subvention entourant l'Accord Canada-Québec;
- 13,1 millions de dollars pour l'élaboration et l'instauration de l'autorisation de voyage électronique dans le cadre du Plan d'action sur la sécurité du périmètre et la compétitivité économique du Canada et des États-Unis;
- 4,2 millions de dollars pour la formation linguistique au titre de la Feuille de route pour les langues officielles du Canada.

4.2 Programme de passeport

En juillet 2013, la responsabilité du *Programme de passeport* a été transférée d'Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada à Citoyenneté et Immigration Canada. Les responsabilités en ce qui concerne la livraison des passeports n'ont toutefois pas changé : Service Canada en est toujours responsable.

Les fonctionnaires ont affirmé que la diminution des prévisions budgétaires associées au fonds renouvelable de Passeport Canada représente un ajustement comptable provenant d'un surplus dans le fonds.

Le Comité a appris qu'avec un fonds renouvelable, le Ministère livre des services pour lesquels il charge des frais. Au fil du temps, les frais doivent couvrir les dépenses pour arriver à un impact fiscal nul. Ainsi, le surplus prévu dans le fonds pour l'exercice 2014-2015 s'explique par le fait que le Ministère prévoit générer plus de revenus, soit 673 millions de dollars, que ses dépenses projetées, soit 379 millions de dollars. Cette hausse des revenus est principalement attribuable à l'augmentation des frais pour les passeports valides pour 5 ans qui ont grimpé de 80 dollars à 120 dollars et à l'offre d'un passeport valide pour une période de 10 ans, dont les frais sont de 160 dollars. Les passeports valides pour 10 ans ont généré un grand intérêt au sein de la population. Toutefois, le Ministère prévoit une baisse des demandes de passeports d'ici cinq ans et estime qu'en 2024-2025, les revenus équivaldront les dépenses.

Le Comité s'est intéressé à la façon dont le Ministère pouvait utiliser les surplus provenant du fonds. Les fonctionnaires ont expliqué que ces fonds ne peuvent être utilisés pour financer des besoins dans d'autres programmes. Toutefois, dans l'éventualité où il y aurait un arriéré dans le traitement des demandes de passeports, le Ministère pourrait utiliser les surplus pour corriger la situation.

4.3 Programme des travailleurs étrangers temporaires

Le *Programme des travailleurs étrangers temporaires* est sous la responsabilité conjointe de Citoyenneté et Immigration Canada et Emploi et Développement social Canada. Les fonctionnaires ont mentionné que les budgets fédéraux de 2013 et 2014 ont introduit des frais d'utilisation recueillis auprès des employeurs en échange d'avis relatif au marché du travail fournis par le Ministère.

Le *Programme des travailleurs étrangers temporaires* génère également des revenus au moyen de frais collectés et ces revenus sont utilisés pour gérer le programme. Selon les fonctionnaires, les frais collectés sont presque équivalents aux dépenses du programme. Le Comité a appris que la diminution entourant le remboursement des frais versés par certains travailleurs qualifiés à l'égard de demandes annulées est attribuable à une modification du calendrier de remboursement de ces frais.

4.4 La biométrie

Selon les fonctionnaires, la diminution du financement pour l'instauration de la biométrie s'explique par le fait que la mise en place de la vérification des données biométriques a eu lieu comme prévu durant l'exercice financier 2013-2014. Ces données incluent, par exemple, les empreintes digitales et la reconnaissance faciale. Cette vérification est maintenant entièrement intégrée aux opérations courantes du Ministère et un financement permanent y est consacré à l'intérieur de son budget de fonctionnement.

4.5 Économies découlant de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012

Le Comité a demandé aux fonctionnaires de lui fournir une liste détaillant les programmes, services et employés affectés par les économies réalisées suite à l'examen des dépenses fait dans le cadre du budget fédéral de 2012. Ces renseignements n'avaient pas encore été acheminés au Comité au moment de rédiger ce rapport.

4.6 Demandes de citoyenneté et d'immigration

Les fonctionnaires ont expliqué au Comité que l'augmentation des fonds demandés pour répondre à l'accroissement des demandes de citoyenneté et d'immigration temporaire permettra de traiter davantage de demandes en attente d'une décision, de réduire les délais de traitement et d'améliorer le service. Depuis quelques années, le nombre de demandes de citoyenneté est supérieur à la capacité de traitement du Ministère et une hausse des demandes d'immigration temporaire est prévue pour certains marchés tels que la Chine, l'Inde et le Brésil. Le financement supplémentaire demandé vise notamment à améliorer la rapidité du service pour ces marchés. Les fonctionnaires prévoient que, d'ici l'exercice 2015-2016, les délais de traitement seront d'au plus un an.

En réponse à une question du Comité, les fonctionnaires ont affirmé que le traitement des demandes par voie électronique est plus efficace que les entrevues en personne et que c'est ce qui explique le désir du Ministère de traiter davantage de demandes électroniquement. Le Comité a appris que sous le système canadien et ce contrairement au système américain, il n'est pas requis d'interviewer chaque postulant et que l'attention portée aux demandes est basée sur un processus d'analyse du risque.

4.7 Accord Canada-Québec

En vertu de l'Accord Canada-Québec, le gouvernement du Québec a la responsabilité exclusive de la prestation des services d'accueil et d'intégration des immigrants et obtient en retour une compensation financière du gouvernement fédéral. On prévoit que le montant versé au gouvernement du Québec devrait passer de 284,5 millions de dollars en 2013-2014 à 320,0 millions de dollars pour l'exercice 2014-2015.

4.8 Autorisation de voyage électronique

L'autorisation de voyage électronique sera instaurée en 2015 afin de faciliter la gestion des risques avant l'arrivée de voyageurs à un point d'entrée au pays. Cette initiative vise à filtrer les voyageurs provenant de l'étranger qui ne requièrent pas de visa de visiteur, à l'exception des Américains. Les fonctionnaires ont affirmé que cette initiative renforcera la sécurité et améliorera l'efficacité à la frontière tout en facilitant les déplacements des voyageurs légitimes. À compter de l'exercice 2017-2018, le financement prévu pour cette initiative sera de 18,1 millions de dollars.

4.9 Feuille de route pour les langues officielles

Le Comité a été informé des objectifs découlant du financement supplémentaire octroyé pour la formation linguistique dans le cadre de la Feuille de route pour les langues officielles du Canada. Ces derniers visent à supporter les nouveaux arrivants qui s'établissent dans des communautés de langue officielle minoritaire pour les aider à améliorer leurs compétences linguistiques.

Les 4,2 millions de dollars octroyés dans le cadre du *Budget principal des dépenses 2014-2015* font partie des 29,5 millions de dollars prévus pour une période de 5 ans. Ces fonds s'ajoutent aux 120 millions de dollars que le Ministère investira au moyen d'autres initiatives visant à supporter les communautés en situation de minorité linguistique au pays. Au total, près de 600 millions de dollars sont investis annuellement à l'extérieur de la province de Québec pour le support des minorités linguistiques.

4.10 Programme Expérience internationale Canada

Le Comité a questionné les fonctionnaires quant à la baisse du financement du programme *Expérience internationale Canada*. Ces derniers ont expliqué que ce programme a été transféré, l'an dernier, d'Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada à Citoyenneté et Immigration Canada. Ce transfert a été accompagné d'un prêt de 5,2 millions de dollars provenant d'Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada visant à faciliter la transition du programme vers Citoyenneté et Immigration Canada. Ce prêt a déjà été remboursé.

Le revenu annuel du programme est de l'ordre de 12 millions de dollars et est généré via la perception de frais. Le Comité a appris que la diminution de 5,2 millions de dollars affichée dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015* réfère à la somme prêtée pour la transition du programme.

5. Patrimoine canadien

5.1 Rôle du Ministère

Les fonctionnaires ont débuté leur témoignage en expliquant le rôle primordial que Patrimoine canadien et les principales institutions culturelles canadiennes jouent au niveau social, communautaire et économique au Canada. L'objectif du Ministère est de promouvoir la vie culturelle au moyen des arts, du patrimoine, des langues officielles, de la citoyenneté et de la participation des jeunes aux sports.

Le Comité a appris que des données récentes provenant de Statistique Canada démontrent que les arts et la culture emploient plus de 630 000 personnes à travers le pays et représentent une activité économique évaluée à 49,9 milliards de dollars, ou 3,5% du produit intérieur brut du Canada. Les fonctionnaires ont également discuté des principales conclusions d'une étude réalisée en 2013, soit que

chaque dollar investi au cours des cinq dernières années par les programmes d'appui du Ministère a généré, en moyenne, 8,5 dollars en retombées économiques. Les conclusions découlant de d'autres études telles que l'incidence positive des activités artistiques et culturelles sur le sentiment de satisfaction, la santé et l'implication sociale des individus, ont également été citées.

Les quatre priorités du Ministère sont :

- la célébration de notre patrimoine et de notre histoire en route vers 2017;
- le développement des occasions à l'ère numérique et de la mondialisation pour créer un secteur culturel prospère;
- le rassemblement des Canadiens et Canadiennes et l'investissement dans nos collectivités;
- les services destinés aux Canadiens et Canadiennes en assurant l'efficacité des opérations et l'excellence de leur prestation.

5.2 Prévisions budgétaires du Ministère

Selon le *Budget principal des dépenses 2014-2015*, le budget du Ministère s'élève à 1,39 milliard de dollars, le tout divisé comme suit :

- 178,9 millions de dollars au crédit 1 – Dépenses de fonctionnement;
- 1,19 milliard de dollars au crédit 5 – Subventions et contributions;
- 24,0 millions pour les postes législatifs.

Par rapport au budget principal des dépenses précédent, le budget pour l'exercice 2014-2015 représente une augmentation de 72,8 millions de dollars. Cette augmentation provient principalement d'une augmentation ponctuelle de 71,6 millions de dollars prévus pour les Jeux panaméricains et parapanaméricains qui se dérouleront à Toronto en 2015.

De plus, le transfert, en septembre 2013, du programme *Expérience de la capitale* de la Commission de la capitale nationale vers Patrimoine canadien représente une hausse de 14,2 millions de dollars en dépenses de fonctionnement et un transfert de 80 employés affectés au programme et aux communications.

Ces deux éléments sont, en partie, contrebalancés par les réductions suivantes :

- 4,7 millions de dollars pour le *Programme des Autochtones* qui vise à renforcer l'identité culturelle des Autochtones, à encourager leur entière participation à la vie canadienne et à contribuer à la préservation des langues et cultures autochtones en appuyant des projets communautaires qui intègrent les valeurs, les cultures et les pratiques traditionnelles autochtones;
- 3,7 millions de dollars résultant de la fin du financement des activités liées à la commémoration du bicentenaire de la guerre de 1812.

5.3 Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015

Plusieurs ministères sont impliqués dans la préparation des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015. Au total, 500 millions de dollars sont prévus pour cet événement, dont 377,1 millions de dollars pour des investissements au niveau des infrastructures.

Les fonds totaux comprennent également un montant de 65 millions au titre d'une initiative qui laissera un héritage durable afin de couvrir les coûts d'opération des infrastructures pour un certain nombre d'années après les jeux et 6 millions de dollars pour le développement d'une stratégie culturelle fédérale. Les fonctionnaires n'ont cependant pas précisé le nombre d'années que ces 65 millions de dollars permettront de couvrir. Enfin, 3 millions de dollars sont destinés à aider les équipes canadiennes à se préparer pour les compétitions.

Considérant que la majeure partie des fonds pour cet événement a déjà été octroyée, les fonctionnaires ont précisé que le montant supplémentaire qui sera demandé par le Ministère lors du prochain exercice financier devrait être minime.

Le Comité a questionné les fonctionnaires afin de savoir si les dépenses pour ces jeux allaient être supérieures aux prévisions. Les fonctionnaires ont répondu que les préparatifs se déroulaient bien et qu'ils n'anticipaient pas de dépassements de coûts. Un peu moins de la moitié, soit 153 millions de dollars, de l'enveloppe liée aux infrastructures sportives a déjà été allouée.

5.4 150e anniversaire de la Conférence de Charlottetown

Le Comité a été informé que l'investissement fédéral pour les célébrations entourant le 150^e anniversaire de la Conférence de Charlottetown et les rénovations qui seront apportées au Centre de la Confédération s'élèvera à six millions de dollars. Ces fonds ont été annoncés l'an dernier par le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles et la ministre du Revenu national et de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

5.5 Fonds du Canada pour les périodiques

Les fonctionnaires se sont engagés à soumettre au Comité la liste des bénéficiaires des subventions provenant du Fonds du Canada pour les périodiques, qui s'élèvent à 72,8 millions de dollars pour l'exercice 2014-2015. Au moment de la rédaction du présent rapport, le Comité attendait toujours l'information.

5.6 Prévisions budgétaires des organismes du portefeuille du Ministère

Le Comité a appris que les 18 organismes constituant le portefeuille de Patrimoine canadien disposent d'un budget total s'élevant à 2,6 milliards de dollars pour l'exercice 2014-2015. Ce dernier comprend 1,8 milliard de dollars en crédits parlementaires et 803,7 millions en revenus.

Plusieurs musées font partie du portefeuille du Ministère. La plupart de ces musées génèrent des revenus au moyen de frais d'admission et de frais de location. Chaque année, les divers musées canadiens faisant partie du portefeuille du Ministère génèrent chacun entre 6 et 17 millions de dollars en revenus.

5.6.1 Musée canadien de l'histoire

Les fonctionnaires ont discuté de la hausse du financement, de l'ordre de 8,6 millions de dollars, du Musée canadien de l'histoire pour soutenir sa création. Au cours de la période s'échelonnant de 2012 à 2016, le gouvernement fédéral aura investi un total de 25 millions de dollars à ce musée.

5.6.2 Musée canadien de l'immigration du Quai 21

Le Musée canadien de l'immigration du Quai 21 a vu son financement annuel diminuer de 8,6 millions de dollars en 2014-2015 attribuable à une modification du profil de son financement réservé à l'amélioration et aux rénovations des installations du musée. Un total de 24,4 millions de dollars a été octroyé par le gouvernement fédéral entre 2010 et 2015 pour supporter ce musée récemment créé.

5.6.3 Musée canadien pour les droits de la personne

Le Musée canadien pour les droits de la personne sera situé à Winnipeg, au Manitoba et son ouverture est prévue pour septembre 2014. Le Comité a appris que l'ensemble de son financement, qui s'élève à 21,7 millions de dollars pour l'exercice 2014-2015, porte sur des dépenses de fonctionnement. Malgré le fait que le Musée ne soit pas encore ouvert, il a déjà des dépenses de fonctionnement notamment liées à la préparation des expositions.

Les coûts de construction du Musée sont de l'ordre de 351 millions de dollars, dont 100 millions de dollars provenant du gouvernement fédéral. Au cours des dernières années, des fonds de l'ordre de 35 millions de dollars provenant du budget de fonctionnement ont été prêtés au Musée par Patrimoine canadien afin d'être utilisés pour des dépenses en capital. Les sommes empruntées seront remboursées au Ministère sur une période de six ans à partir de l'exercice 2018-2019, et ce, grâce aux fonds provenant du secteur privé que le Musée prévoit obtenir.

6. Santé Canada

6.1 Prévisions budgétaires du Ministère

Selon le *Budget principal des dépenses 2014-2015*, le budget de Santé Canada est de l'ordre de 3,657 milliards de dollars, soit une hausse de 365,1 millions de dollars par rapport au budget principal de l'exercice précédent. Les principaux éléments responsables de cette augmentation sont :

- 311,7 millions de dollars visant à stabiliser, renouveler ou élargir les programmes et services de santé offerts aux personnes, familles et communautés des Premières nations et des Inuits. En réponse à une question du Comité, les fonctionnaires ont expliqué qu'auparavant, le financement de base des programmes du Ministère n'incluait pas de fonds pour couvrir leur expansion. Le Ministère devait ainsi demander, sur une base annuelle ou bisannuelle, des fonds supplémentaires au moyen des budgets supplémentaires des dépenses. Or, ce montant additionnel équivalant à une augmentation de 5 % des dépenses prévues dans le budget principal de l'exercice précédent permettra au Ministère d'avoir les ressources suffisantes pour livrer ses programmes sans avoir à demander davantage de fonds;
- 63,2 millions de dollars pour les fonds associés à la mise en œuvre de l'Accord-cadre tripartite de la Colombie-Britannique sur la gouvernance de la santé des Premières nations;

- 51,5 millions de dollars de revenus législatifs suite à l'entente de partenariat de services partagés entre Santé Canada et l'Agence de santé publique du Canada développée suite à l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012;
- 49,4 millions de dollars pour les programmes de santé des Premières nations et des Inuits afin de couvrir les hausses de demandes générées par la croissance de ces populations.

Ces hausses des dépenses sont, en partie, contrebalancées par les baisses suivantes :

- 64,8 millions de dollars pour des programmes qui ont été éliminés tels que l'Initiative de viabilité du système de santé des territoires à laquelle 30 millions de dollars étaient dédiés;
- 26,7 millions de dollars provenant de la fin du financement lié au Plan d'action pour la gestion de l'eau potable dans les collectivités des Premières nations;
- 59,1 millions de dollars découlant des économies réalisées en rationalisant les opérations internes dans le cadre de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012;
- 10,7 millions de dollars provenant d'ajustements aux régimes d'avantages sociaux des employés du Ministère.

6.1.1 Économies cernées dans le budget fédéral de 2012

Les fonctionnaires se sont engagés à fournir la liste des économies qui seront réalisées au cours de l'exercice financier 2014-2015 dans le cadre de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012 et à expliquer la baisse du financement du programme Consommation et abus de substances. Lors de la rédaction de ce rapport, le Comité n'avait pas encore reçu les renseignements demandés.

6.1.2 Investissements de Santé Canada dans les services

Les fonctionnaires ont expliqué au Comité que les ressources financières octroyées au Ministère dans le cadre du *Budget principal des dépenses 2014-2015* lui permettront de continuer la prestation d'importants services aux Canadiens et Canadiennes. Ce financement sera réparti comme suit :

- 2,6 milliards de dollars destinés à améliorer l'accès des Premières nations et des Inuits à des services de santé de qualité;
- 496 millions de dollars pour assurer la sécurité des Canadiens et Canadiennes au moyen de programmes de réglementation des aliments, des produits et des facteurs environnementaux;
- 299 millions de dollars visant à supporter et soutenir les systèmes de soins de santé et les programmes connexes à travers le Canada.

6.1.3 Investissement de Santé Canada auprès des Premières nations et des Inuits

Le Comité a appris que 71 % du budget total du Ministère sera dédié aux services directs offerts aux communautés des Premières nations et des Inuits. Plus précisément, ce financement, de l'ordre de 2,6 milliards de dollars, sera divisé comme suit :

- 44 % couvrira les services de santé non assurés pour les Premières nations et les Inuits, peu importe leur lieu de résidence, comme les soins dentaires, les médicaments, les services de santé mentale et le transport médical;
- 33 % financera principalement au moyen d'accords de contribution les soins de santé primaires et les activités de santé principalement sur les réserves des Premières nations et des Inuits qui sont,

dans la mesure du possible, alignés avec les services de santé offerts par les gouvernements provinciaux et les autorités locales;

- 23% sera consacré au soutien à l'infrastructure de santé des Premières nations et des Inuits.

6.1.4 Postes législatifs

Le budget principal des dépenses du Ministère contient également un total de 167,1 millions de dollars pour les postes législatifs. Le Comité a appris que ces fonds sont principalement divisés entre les régimes d'avantages sociaux des employés, soit 115,5 millions de dollars, et le partenariat de services partagés entre Santé Canada et l'Agence de santé publique du Canada, soit 51,5 millions de dollars.

6.2 Initiatives annoncées dans le budget fédéral de 2014

Les fonctionnaires ont décrit les trois initiatives touchant le Ministère dévoilées dans le budget fédéral de 2014. La première initiative, de l'ordre de 70 millions de dollars répartis sur trois ans, est pour le Fonds d'investissement-santé pour les territoires qui vise à améliorer la qualité des services de santé dispensés dans les communautés des Premières nations et des Inuits à travers le Canada. Cette initiative remplace l'Initiative de viabilité du système de santé des territoires qui s'est terminée à fin de l'exercice financier 2013-2014.

La deuxième initiative, financée à la hauteur de 47,4 millions de dollars sur deux ans, aura comme objectif de poursuivre le Plan d'action pour la gestion de l'eau potable dans les collectivités des Premières nations, qui a pris fin en à la fin du mois de mars 2014.

La troisième initiative, qui recevra un financement de 40 millions de dollars sur cinq ans, aura pour but d'élargir la Stratégie nationale antidrogue qui couvre l'abus de drogues illicites ainsi que l'abus de médicaments prescrits au Canada.

6.3 Le cadre d'évaluation du rendement de l'Accord-cadre tripartite de la Colombie-Britannique

Les fonctionnaires ont mentionné que l'Accord-cadre tripartite de la Colombie-Britannique sur la gouvernance de la santé des Premières nations² est unique au pays. Le projet recevra un montant additionnel de 63,1 millions de dollars pour l'exercice financier 2014-2015, bien que le total de ce financement ne soit pas explicitement décrit dans les documents budgétaires. En lien avec cet accord, le Comité s'est intéressé à la façon dont les fonds sont dépensés et à la rentabilité de ces dépenses. Les fonctionnaires se sont engagés à envoyer l'information demandée. Au moment de la rédaction de ce rapport, l'information n'avait pas encore été reçue.

En réponse à une question du Comité, les fonctionnaires ont affirmé que cet accord avec la Colombie-Britannique disposait d'un cadre d'évaluation du rendement complet qui a été approuvé par le Conseil du Trésor du Canada et qui comporte plusieurs composantes.

La première composante concerne les données de surveillance de la santé qui sont recueillies depuis plus de dix ans. La collecte de ces données a débuté suite à une demande des Premières nations de la

² Le 1^{er} octobre 2013, le gouvernement fédéral a transféré la conception et l'exécution de ses programmes de santé en Colombie-Britannique incluant le personnel qui travaille au bureau régional de Santé Canada de cette province et le financement s'y rattachant à une nouvelle autorité de santé des Premières Nations.

Colombie-Britannique visant à obtenir des données sur l'hospitalisation des membres de leurs communautés. Par la suite, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ainsi que Santé Canada ont collaboré au projet. Ces données ont notamment permis l'identification des besoins en matière de soins de santé de ces communautés.

La qualité des données s'améliore au fil du temps et le tout facilite la planification des ressources requises en soins de santé et en prévention des maladies. Le fait que les données sur le taux de prévalence de certaines maladies comme le diabète dans les sous-régions sont disponibles pour l'ensemble des provinces et des Canadiens et Canadiennes à l'exception des populations habitant dans les réserves pose toutefois un certain défi. De plus, les données incluant les populations dans les réserves ne font pas toujours la distinction entre les membres des Premières nations et Inuits et le reste des Canadiens et Canadiennes.

La deuxième composante repose sur une solide planification de la gestion des ressources au niveau communautaire. Comme chaque communauté fait face à différents défis, cette planification est essentielle afin de diriger les ressources vers les points de pression et les problèmes en matière de santé auxquels ces populations sont confrontées. Les fonctionnaires ont précisé que cette planification communautaire en santé est rattachée à l'évaluation des communautés afin de déterminer les progrès réalisés et la portée des programmes.

La troisième composante est l'évaluation de la rentabilité de l'investissement. Par exemple, les services de santé non assurés pour les Premières nations et les Inuits couvrent environ 980 000 personnes et selon les évaluations de rendement du Ministère, le financement lié à ce programme n'augmente pas plus rapidement que d'autres. Le Comité a appris que pour l'année 2013, le taux de croissance du financement de ce programme était de 2,8 % alors que celui du système de soins de santé canadien était de 5,2 % selon les données de l'Institut canadien d'information sur la santé.

En somme, le Comité a été informé que le Ministère veillait à l'établissement d'une planification à long terme en santé et d'arrangements viables pour l'Accord-cadre tripartite avec la Colombie-Britannique en favorisant le succès des programmes et services et leur alignement avec les programmes et services offerts par le système provincial de soins de santé.

7. Organisations réglementées par le Bureau du surintendant des institutions financières

Dans le cadre de son étude du Budget principal des dépenses 2013-2014, le Comité a reçu des représentants du Bureau du surintendant des institutions financières. Lors de cette rencontre, le Comité a également questionné les représentants du Bureau du surintendant des institutions financières au sujet du rôle de l'organisme dans la régulation et la supervision des institutions sous réglementation fédérale, les sociétés d'assurances et certains régimes de retraite. À la suite de cette rencontre, le Comité a jugé bon de poursuivre son étude et d'inviter des représentants de l'Association des banquiers canadiens et de différentes institutions financières (ci-après, les représentants du secteur financier) qui sont réglementées par le Bureau du surintendant des institutions financières.

7.1 Prévisions budgétaires du Bureau du surintendant des institutions financières

Selon le *Budget principal des dépenses 2014-2015*, le Bureau du surintendant des institutions financières demande l'approbation du Parlement pour un montant de près de 938 000 dollars sur un

budget total de 142,7 millions de dollars. Lors de l'exercice précédent, l'organisme avait demandé un crédit parlementaire de 907 000 dollars sur un budget total de 140,3 millions de dollars. Le montant demandé pour 2014-2015 servirait à financer les activités du Bureau de l'actuaire en chef du Canada pour la prestation de services d'évaluation et de consultation actuarielles pour le gouvernement fédéral au titre des divers régimes de retraite et d'avantages sociaux du secteur public.

Les autres dépenses prévues pour 2014-2015 pour le Bureau totalisent près de 141,8 millions de dollars et sont entièrement recouvrées à même les cotisations et les droits d'utilisation que l'organisme perçoit auprès des organismes qu'il régule, soit : les banques et les compagnies d'assurance, de fiducie et de prêt ainsi que les régimes de retraite privés sous réglementation fédérale.

7.2 Les frais imposés par le Bureau du surintendant des institutions financières à ses clients

Désirant connaître l'opinion des représentants du secteur financiers au sujet des frais qui leur sont imposés par le Bureau du surintendant des institutions financières, le Comité a questionné ces derniers en ce sens. Les représentants du secteur financier ont tout d'abord expliqué avoir une excellente relation avec le Bureau. Ils ont ajouté avoir des discussions sur une base continue avec ce dernier, notamment au sujet des frais qui leur sont imposés. Ils ont précisé qu'au début de chaque exercice financier, des employés du Bureau expliquent en détail aux clients l'ampleur du travail qui sera effectué. Bien que le montant des frais ne soit pas communiqué explicitement lors des discussions initiales, les représentants du secteur financier trouvent le tout utile. Ils savent également que les frais qui leur sont imposés par le Bureau sont basés sur leurs actifs, les risques liés à l'entreprise et le type de travail effectué par le Bureau.

Les représentants du secteur financier ont poursuivi leur témoignage en précisant que les frais qu'ils payent au Bureau du surintendant des institutions financières sont adaptés à la taille et la complexité de chaque organisation. Ils reconnaissent également qu'il y a eu beaucoup de réformes de la réglementation dans ce domaine et que le Bureau doit avoir un personnel de qualité afin de s'assurer de mettre en œuvre une réglementation efficace et efficiente. En résumé, ils croient que le coût total de 141,8 millions de dollars pour le Bureau est justifié compte tenu de la performance exemplaire du système bancaire canadien.

7.3 Les relations entre le Bureau du surintendant des institutions financières et les représentants du secteur financier

Répondant aux questions du Comité, les représentants du secteur financiers ont expliqué que la relation forte qui existe entre le secteur bancaire et le Bureau du surintendant des institutions financières a bien servi le Canada et cela a été démontré lors de la dernière crise financière mondiale. Selon eux, les banques canadiennes s'en tirent nettement mieux que leurs homologues d'autres pays et le Canada est constamment reconnu comme ayant l'un des systèmes bancaires les plus solides au monde. Les représentants ont également rappelé, au passage, que le Canada a été classé par le Forum économique mondial comme étant le pays ayant les plus solides banques dans le monde et ce, lors des six dernières années.

Les représentants du secteur financier attribuent en grande partie cette bonne performance à deux facteurs : la manière prudente dont les banques canadiennes sont gérées et le cadre réglementaire et la

supervision des services bancaires au Canada, sous la responsabilité du Bureau du surintendant des institutions financières.

Ils ont poursuivi leur témoignage en expliquant que le secteur bancaire canadien est l'un des secteurs les plus réglementés et contrôlés de l'économie. Par exemple, les banques canadiennes sont tenues de respecter les lignes directrices strictes du Bureau du surintendant des institutions financières dans un large éventail de domaines, tels que le capital, la liquidité, la gouvernance d'entreprise et la comptabilité pour n'en nommer que quelques-uns. Ils ont également précisé qu'au Canada, les banques ont la chance de traiter avec un seul organisme de réglementation prudentielle, ce qui simplifie le processus réglementaire.

8. Industrie Canada

8.1 Prévisions budgétaires du Ministère

Selon le *Budget principal des dépenses 2014-2015*, Industrie Canada prévoit des dépenses budgétaires de 1,1 milliard de dollars pour 2014-2015, ce qui représente une diminution nette de 82,4 millions de dollars par rapport aux dépenses présentées dans le *Budget principal des dépenses 2013-2014*. De cette somme, un montant de 872 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 205 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni seulement à titre indicatif.

Les représentants d'Industrie Canada ont indiqué que les paiements de transfert représentent environ 65 % des dépenses budgétaires prévues, tandis que les dépenses de fonctionnement et en immobilisations, et les programmes obligatoires représentent respectivement 30 % et 5 % des dépenses budgétaires prévues. Le Comité a également appris que les éléments indiqués dans dernier budget fédéral de 2014 comme le soutien continu du *Fonds d'innovation pour le secteur de l'automobile et de l'accès aux réseaux de large bande à haute vitesse* ne figuraient pas dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015*. Ces éléments seront pris en compte dans les budgets supplémentaires des dépenses à venir.

Les représentants d'Industrie Canada ont indiqué que le budget du Ministère appuie ses différents résultats stratégiques selon la répartition suivante :

- 45 % du budget est consacré à promouvoir l'économie du savoir, en appuyant les progrès réalisés dans les domaines des sciences, de la technologie et de l'innovation;
- 34 % du budget est consacré à veiller à ce que le marché canadien soit efficace et concurrentiel;
- 14 % du budget est consacré à encourager l'innovation commerciale et la productivité en favorisant le développement économique dans les collectivités partout au pays; et
- 7 % du budget est consacré aux services internes.

Les représentants d'Industrie Canada ont expliqué au Comité que la diminution nette de 82,4 millions de dollars provient en grande partie de l'élimination prévue du financement des programmes temporaires suivant :

- une réduction de 55,4 millions de dollars des besoins de financement en raison de l'élimination progressive du programme de paiements de transfert pour appuyer la recherche et le développement et pour l'aéronef CSeries de Bombardier;
- une réduction de 41,6 millions de dollars en raison de la fin des ressources temporaires approuvées pour l'Initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense;
- une réduction de 6 millions de dollars en raison de l'élimination du programme de contribution pour l'Institut d'informatique quantique;
- une réduction de 1,7 million de dollars compte tenu de la nouvelle Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale gérée par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada qui a remplacé le Mécanisme de financement structuré;
- une réduction de 1,2 million de dollars en raison de l'élimination du programme de contribution pour le Centre Ivey pour l'innovation et le leadership en santé.

Les représentants d'Industrie Canada ont également attiré l'attention du Comité sur le financement accru pour plusieurs contributions, notamment :

- 19,4 millions de dollars pour le Fonds d'innovation pour le secteur de l'automobile, qui appuie les projets de recherche et le développement à grande échelle;
- 14,0 millions de dollars pour Mitacs, qui encourage les stages de recherche;
- 10,2 millions de dollars pour le Programme de démonstration de technologies, qui encourage les projets concertés de recherche et développement à grande échelle dans les domaines de l'aérospatiale, de la défense, de l'espace et de la sécurité;
- 9,0 millions de dollars pour la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs, qui offre de l'aide financière et de l'expertise en affaires aux jeunes entrepreneurs;
- 7,9 millions de dollars pour Génome Canada, qui finance la recherche en génomique et l'étude des protéines et qui appuie six centres de génomique régionaux; et
- 3,4 millions de dollars pour Canarie Inc., qui exploite et qui développe un réseau de recherche de pointe à haute vitesse qui aide les centres de recherche et de science, les établissements d'enseignement et les hôpitaux du Canada à établir des liens entre eux et avec leurs pairs internationaux.

8.2 Les subventions et contributions

En réponse à une question du Comité concernant la répartition régionale des subventions et contributions, les représentants d'Industrie Canada ont répondu que le Ministère collecte de l'information sur une base régionale, mais qu'il n'existe pas de cibles liées à la répartition régionale, car les programmes sont administrés pour l'ensemble du Canada.

Les représentants d'Industrie Canada ont également précisé au Comité que les contributions en vertu du Programme de développement des collectivités sont des contributions à différents programmes de FedNor et de FedDev Ontario.

En réponse à une question du Comité concernant la façon dont Industrie Canada mesure le succès de ces programmes de contribution, les représentants d'Industrie Canada ont répondu que les programmes de contribution sont évalués tous les cinq ans en vertu de [Loi fédérale sur la responsabilité](#). Le Ministère

peut aussi se servir des conditions et des indicateurs de rendement qui figurent dans les ententes de contribution pour évaluer ses programmes de contribution.

9. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

9.1 Prévisions budgétaires du Ministère

Selon le *Budget principal des dépenses 2014-2015*, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a demandé un financement de plus de 2,6 milliards pour 2014-2015. De ce montant, 2,5 milliards nécessitent l'approbation du Parlement, tandis que 118 millions de dollars sont destinés aux dépenses législatives. Le tout représente une diminution nette de près de 197 millions de dollars, ou 6,9 %, par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Lors de leur témoignage, les représentants de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ont expliqué que cette diminution nette est principalement due aux éléments suivants :

- une diminution de 102,8 millions de dollars en raison de l'ajustement annuel du financement pour l'aménagement des biens immobiliers;
- une diminution de 71,2 millions de dollars en raison de l'achèvement des activités d'assainissement prévues et de l'utilisation future des terrains dans le cadre du Projet d'assainissement des étangs de goudron et du site des fours à coke de Sydney, en Nouvelle-Écosse;
- une diminution de 57,2 millions de dollars attribuable aux économies résultant de l'exercice de réduction des dépenses tenu dans la cadre du budget fédéral de 2012 et qui a entraîné des économies opérationnelles et une augmentation de la productivité;
- une diminution de 49,9 millions de dollars liée à l'achat du complexe des Terrasses de la Chaudière, situé dans le secteur de la capitale nationale et pour lequel un financement ponctuel a été affecté lors de l'exercice 2013-2014;
- une diminution nette de 7,5 millions de dollars en raison de divers facteurs tels que l'achèvement du financement actuel de l'Initiative des biens immobiliers excédentaires fédéraux et le transfert du renouvellement de l'authentification électronique à Services partagés Canada;
- une augmentation de 91,9 millions de dollars pour assurer le maintien des édifices du Parlement en tant que biens patrimoniaux et symboles nationaux.

9.2 La Société immobilière du Canada

Répondant aux questions du Comité concernant la Société immobilière du Canada, les fonctionnaires ont expliqué qu'il s'agit d'une société d'État autonome et autofinancée qui se rapporte directement à la ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Poursuivant leur témoignage, ils ont affirmé que lorsque Travaux publics et services gouvernementaux Canada décide qu'un immeuble est excédentaire, deux types de disposition sont possibles :

- disposition d'une propriété dite normale, c'est-à-dire qui s'effectue alors que le Ministère n'y voit pas de valeur ajoutée;
- disposition d'une propriété dite stratégique, c'est-à-dire que le Ministère estime qu'il y a possibilité de développement ou l'occasion de développer le terrain et d'en augmenter la valeur.

Selon les fonctionnaires, le ministère ne vend que les propriétés dites stratégiques à la Société immobilière du Canada. Cette dernière devient alors responsable d'en faire le développement et tentera d'en augmenter la valeur. C'est également la Société immobilière du Canada qui devient responsable de la gestion de la propriété.

9.3 Financement des biens immobiliers

Le Comité a interrogé les témoins au sujet d'une réduction qui figure au budget des dépenses en raison de l'ajustement annuel du financement pour l'aménagement des biens immobiliers. Selon les fonctionnaires, le montant de 102,8 millions est présenté au chapitre des réductions dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015* en raison de la façon qui est utilisée pour présenter l'information financière. Essentiellement, le montant pour cette dépense ne peut être établi au moment du dépôt du budget principal des dépenses et ne peut donc pas faire l'objet d'une demande du Ministère au Parlement. Il convient de noter que ce montant de 102,8 millions de dollars représente le montant demandé lors de l'exercice précédent pour ce poste de dépense. La demande de financement correspondante à cette dépense sera effectuée dans le cadre d'un des budgets supplémentaires de l'exercice 2014-2015 et pourrait être bien différente.

Répondant aux questions du Comité, les fonctionnaires ont affirmé qu'ils ne peuvent pas prédire la variation des prix, mais qu'une évaluation sera effectuée, à l'aide d'une formule qui est très sophistiquée, vers la fin de l'exercice financier. Ils ont expliqué que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada de même que le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada sont d'avis que cette méthode constitue une façon saine de gérer le budget quasi statutaire de la Direction générale des biens immobiliers de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Pour ce qui est de la provenance du 102,8 millions, les fonctionnaires ont indiqué que lors de l'exercice précédent, 63 millions de dollars ont été demandés dans le cadre du *Budget supplémentaire des dépenses (C) 2013-2014* pour l'aménagement de quatre immeubles. Dans le cadre de la même demande, 36,3 millions de dollars ont également été demandés pour des dépenses relatives à 310 000 mètres carrés dans différents parcs du pays et ce, afin de répondre aux besoins de plusieurs ministères. Enfin, 2,5 millions ont également été demandés pour couvrir l'augmentation du prix des baux.

Le Comité pourra suivre l'évolution de cette dépense dans le cadre de son étude des budgets supplémentaires des dépenses 2014-2015.

SUIVI DE CERTAINES QUESTIONS DEMEURÉES EN SUSPEND LORS DE L'ÉTUDE INTÉIMAIRE DU BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES 2014-2015

1. La dette fiscale canadienne

Le 6 mars 2014, le Comité a interrogé les représentants de l'Agence du revenu du Canada au sujet du solde de la dette fiscale. Dans leur réponse écrite, les fonctionnaires de l'Agence du revenu du Canada ont informé le Comité que la dette fiscale non contestée au 31 mars 2013 était de 31 milliards de dollars. À ce montant s'ajoutent 11,6 milliards de dollars en dette fiscale contestée, ce qui comprend les montants qui font l'objet d'une opposition ou d'un appel devant la Cour de l'impôt, la Cour fédérale ou la Cour suprême, pour une dette fiscale totale de 42,6 milliards de dollars.

2. Frais d'administration perçus pour l'administration des impôts provinciaux et territoriaux

Le 6 mars 2014, le Comité a interrogé les représentants de l'Agence du revenu du Canada au sujet des frais perçus par cette dernière auprès des provinces et territoires pour l'administration de leurs impôts. L'Agence du revenu du Canada a informé le Comité qu'en 2012-2013, elle a facturé aux provinces et aux territoires un total de 109,7 millions de dollars pour l'administration des taxes, des impôts et des prestations :

- 25,5 millions de dollars pour les programmes fiscaux provinciaux-territoriaux qui sont similaires à un équivalent fédéral;
- 84,2 millions de dollars pour d'autres programmes fiscaux non harmonisés (y compris les crédits d'impôt et les prestations) et des initiatives qui sont négociées sur la base du recouvrement des coûts.

3. Diminution du budget pour le programme des services d'aide aux contribuables et aux entreprises

Lors de la comparution des fonctionnaires de l'Agence du revenu du Canada au mois de mars 2014, le Comité s'est intéressé à la diminution du budget du programme des services d'aide aux contribuables et aux entreprises. Depuis, le Comité a pu apprendre que la majorité de cette diminution nette de 188,8 millions de dollars est liée à une réduction de 203 millions de dollars des remboursements versés aux provinces en vertu de la [Loi de 2006 sur les droits d'exportation de produits de bois d'œuvre](#). Selon le *Budget principal des dépenses 2013-2014*, l'agence prévoyait verser 283 millions de dollars aux provinces en 2013-2014. Pour 2014-2015, le ministère des Finances prévoit que ces versements totaliseront seulement 80 millions de dollars.

Cette diminution est en partie contrebalancée par une modification technique liée à la réaffectation du financement pour les services d'aménagement et immobiliers offerts par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. L'Agence du revenu du Canada a réaffecté le financement des services internes au programme d'aide aux contribuables et aux entreprises.

4. Financement total accordé aux collectivités des Premières nations et Inuits

Lors de la comparution des fonctionnaires d'Affaires indiennes et du Nord canadien au mois de mars 2014, le Comité leur a demandé à combien s'élevait le financement total accordé aux collectivités des Premières Nations et des Inuits par le gouvernement fédéral. Depuis, le Secrétariat du Conseil du

Trésor du Canada a informé le Comité que pour l'exercice financier 2014-2015, un total de 10,8 milliards de dollars est destiné aux peuples autochtones. Ces dépenses proviennent principalement d'Affaires indiennes et du Nord canadien (8,1 milliards de dollars) et de Santé Canada (2,6 milliards de dollars). Ces sommes visent surtout à financer les services publics en matière d'éducation, de santé, de développement social et économique et de capital dans les communautés des Premières nations et des Inuits.

Par ailleurs, quelque 119,4 millions de dollars proviennent de paiements de transfert de divers organismes incluant l'Agence canadienne de développement économique du Nord, Pêches et Océans Canada, Patrimoine canadien, Justice Canada, Ressources naturelles Canada, l'Administration du pipeline du Nord, l'Agence de la santé publique du Canada et Sécurité publique Canada. Ces paiements de transfert visent notamment à supporter divers programmes à l'intérieur et à l'extérieur des réserves des Premières nations comme des programmes de gestion des pêches et d'aménagement forestier.

De plus, des fonds sont alloués par le Greffe du Tribunal des revendications particulières (2,9 millions de dollars) et par la Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens (2,1 millions de dollars). Ces sommes ont pour but « de traiter des aspects particuliers des réclamations exercées contre l'état³ ».

Finalement, d'autres organismes tels que la Société canadienne d'hypothèques et de logement, Emploi et Développement social Canada et la Gendarmerie royale du Canada administrent des programmes ou des éléments de programmes dont les communautés et organismes des Premières Nations et des Inuits peuvent bénéficier.

5. Investissements en matière de systèmes d'approvisionnement en eau

Le Comité s'est intéressé aux investissements en matière de systèmes d'approvisionnement en eau lors de la comparution des fonctionnaires d'Affaires indiennes et du Nord canadien au mois de mars 2014. Depuis, le Comité a reçu de l'information concernant ces investissements. Entre avril 2006 et mars 2012, un total de 177 projets d'approvisionnement en eau et en traitement des eaux usées ont été réalisés. Ces projets représentent des investissements de 838,6 millions de dollars de la part du Ministère.

6. Économies réalisées au sein d'Affaires indiennes et du Nord canadien suite à l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012

En réponse à une question du Comité lors de l'étude intérimaire du *Budget principal des dépenses 2014-2015* concernant les économies réalisées dans le cadre de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012, les fonctionnaires ont dirigé le Comité vers le [site Web du Ministère](#) qui affiche ces économies par programme, crédit et exercices financiers.

³ Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (soumission écrite), Réponse du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada au Comité sénatorial permanent des finances nationales, 15 avril 2014.

Les économies totales cernées s'élèvent à 240,2 millions de dollars et sont réparties comme suit :

- 24,4 millions de dollars pour l'exercice financier 2012-2013;
- 55,1 millions de dollars pour l'exercice financier 2013-2014;
- 160,6 millions de dollars pour l'exercice financier 2014-2015 et les exercices suivants.

Les principales économies touchent proviennent des éléments suivants:

- 61,3 millions de dollars découlant de la modification du financement de projets que le Ministère versera aux organisations autochtones représentatives et aux conseils tribaux;
- 51,7 millions de dollars provenant d'une révision du programme *Gouvernance et institutions gouvernementales*;
- 42,2 millions de dollars découlant de la rationalisation et de la restructuration des services internes;
- 28,5 millions de dollars provenant d'un réalignement du programme *Relations de coopération*;
- 16,7 millions de dollars découlant d'un réalignement des programmes de développement économique des Autochtones.